

# D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

D-2008-045

R-3626-2007

1<sup>er</sup> avril 2008

---

**PRÉSENTS :**

Richard Carrier, B. Sc. (Écon.), M.A. (Écon.)  
M<sup>o</sup> Richard Lassonde  
Louise Pelletier, B. Sc. (Écon.), MBA  
Régisseurs

---

**Société en commandite Magpie**  
Demanderesse

et

**Hydro-Québec**  
et

**Association Québécoise de la production d'énergie  
renouvelable (AQPER)**  
Mises en cause

et

**Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante**

---

**Décision relative à l'approbation finale du texte des *Tarifs  
et conditions des services de transport d'Hydro-Québec***

*Demande amendée portant sur la modification des tarifs et  
conditions des services de transport d'électricité relative à la  
contribution maximale du Transporteur aux coûts d'un poste  
de départ.*

**Intervenants :**

- Stratégies énergétiques et Association Québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

## 1. INTRODUCTION

Le 25 mars 2008, Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) dépose, pour approbation finale, en application de la décision D-2008-036 rendue le 14 mars 2008 dans le cadre du présent dossier, un nouveau texte des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (Tarifs et conditions), dans ses versions française et anglaise.

## 2. TEXTE RÉVISÉ DES TARIFS ET CONDITIONS

La Régie a pris connaissance des pièces révisées C-1.26, HQT-1, documents 2 et 2.1. Le texte révisé des Tarifs et conditions, dans ses versions française et anglaise, est conforme aux instructions énoncées dans la décision D-2008-036.

**Pour ces motifs,**

### La Régie de l'énergie

**APPROUVE** les versions française et anglaise du texte révisé des Tarifs et conditions déposé sous la cote C-1.26, HQT-1, documents 2 et 2.1;

**DEMANDE** au Transporteur de publier sur son site OASIS les versions française et anglaise du texte révisé des Tarifs et conditions ainsi qu'un avis à l'intention de sa clientèle l'informant de la présente décision et de la possibilité de la consulter sur le site Internet de la Régie à l'adresse : <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Richard Carrier  
Régisseur

Richard Lassonde  
Régisseur

Louise Pelletier  
Régisseur

**Représentants :**

- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) représentée par M. Claude Descôteaux;
- Société en commandite Magpie (Hydroméga) représentée par M<sup>c</sup> André Turmel;
- Hydro-Québec représentée par M<sup>c</sup> Carolina Rinfret et M<sup>c</sup> Jean Morel;
- Stratégies énergétiques et Association Québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M<sup>c</sup> Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M<sup>c</sup> Steve Cadrin.